

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 29 juillet 2022

Signature de nouveaux contrats de coopération pour le soutien d'étiage de la Garonne

Avec les fortes chaleurs et l'absence de pluies en ce mois de juillet, **le tarissement des cours d'eau s'accélère et les besoins en eau sont en hausse**, y compris sur les grands cours d'eau. Le **soutien d'étiage de la Garonne a démarré précocement le 9 juillet depuis les retenues ariégeoises gérées par EDF**. Jusqu'à 18 m³/s, soit 40% du débit observé à Toulouse, ont été lâchés pour soutenir les débits en Garonne moyenne et aval où la situation est la plus tendue et pour compenser des prélèvements très élevés pour la saison.

Les lâchers, exceptionnels pour un mois de juillet, sont possibles grâce au contrat de coopération signé entre l'État, le Sméag, l'Agence de l'eau et EDF qui sécurise les moyens de soutien d'étiage sur la période 2022-2023-2024 avec 30% de volume en plus et un doublement de la capacité en débit. À cette date, **25 millions de mètre cubes ont déjà été déstockés**, soit le tiers du stock disponible, **alors que la période de l'étiage risque d'être intense et longue** au vu des prévisions de Météo-France.

Des gestionnaires de l'eau, collectivités et services de l'État pleinement mobilisés.

Les gestionnaires de retenues hydroélectriques et gestionnaires d'ouvrages de soutien d'étiage, le Sméag qui regroupe les six collectivités riveraines du fleuve (Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, Départements 31, 33, 47, 82), les services de l'État et l'agence de l'eau ont engagé depuis plusieurs mois l'établissement de contrats de coopération pour mobiliser des volumes d'eau au profit des milieux aquatiques, des besoins en eau potable et des activités humaines en période d'étiage : pour la Garonne : 70 millions de m³ provenant essentiellement de réservoirs EDF situés en montagne sur les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne et du Tarn pour un coût maximal de 4,3 M€ financés à 50% par l'agence de l'eau et à 50% par le Sméag (10% par ses collectivités membres et 40% par sa redevance pour service rendu de gestion d'étiage : 15% les industriels, 13% les collectivités eau potable, 12% les agriculteurs). Cette action anticipatrice permet de répondre efficacement à la demande en eau actuellement constatée. L'ensemble des acteurs de l'eau poursuit la concertation et suit au plus près la situation hydrologique de l'ensemble des cours d'eau.

Les partenaires sont engagés dans la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de l'eau adoptée en comité de bassin Adour-Garonne fin 2021, qui vise notamment à doubler le soutien d'étiage à partir des retenues hydroélectriques et à sécuriser l'équilibre nécessaire entre les usages et le milieu aquatique sur le long terme. Les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), comme le Sméag, sont missionnés pour proposer des feuilles de route organisant le recours à une panoplie d'actions pour s'adapter au changement climatique dans chaque sous-bassin en Adour-Garonne. Elles ont été présentées en comité de bassin du 29 juin 2022. La situation hydrologique exceptionnelle de juillet 2022 illustre ce qui pourrait devenir récurrent dans le contexte du changement climatique et nécessite des réponses structurelles.

CONTACTS PRESSE

- Préfecture

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31
service-presse@occitanie.gouv.fr |

Agence de l'eau

Catherine BELAVAL – 06 08 73 64 03 – catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr

- **SMEAG**

Marianne GINESTA

Tél : 05.62.72.76.05 / marianne.ginesta@smeag.fr

Bernard LEROY

Tél : 06.06.28.11.73.85 / bernard.leroy@smeag.fr

- **EDF**

Marie Lubin

marie.lubin@edf.fr

06 66 63 90 97